



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le onze mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20
Pouvoir : 2
Absents : 5

Date de la convocation : 4 mars 2020

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, Maurice MILLIASSEAU, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Dominique GAUTHIER représenté par B MASSONNEAU

Didier RENAUD représenté par C INGRASSIA

ABSENTS : BEUROIS Thierry, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly

Secrétaire de séance : Maurice MILLIASSEAU

DELIBÉRATION N° 41

RAPPORTEUR : Jean-François FRAUDEAU

OBJET : ABROGATION DE LA DELIBERATION N°171 DU 14 NOVEMBRE 2019

Il est rappelé que par délibération n°171 du 14 novembre 2019, le conseil municipal a approuvé la nouvelle grille tarifaire des activités du Point Jeunes.

Le conseil municipal est informé qu'il convient d'abroger cette délibération car les tarifs des quotients familiaux 1 et 2 étaient erronés.

Une nouvelle grille tarifaire est soumise à l'approbation du conseil municipal de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de l'abrogation de la délibération n°171 du 14 novembre 2019,
- charge Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

